

Marcel GONTHIER

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Chambéry

**35, rue Saint-Saëns
73 000 CHAMBERY**

Tel & Fax: 04 79 69 28 16
E.mail : marcel.gonthier@frcesurf.fr

INTERMIFE FRANCE

116 Rue Sainte- Rose

73000 C H A M B E R Y

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Lors de votre assemblée générale ordinaire réunie le 12 juin 2008 vous m'avez confié la mission de commissaire aux comptes de votre association et m'avez donné mandat d'établir un rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

J'ai l'honneur de vous présenter ledit rapport sur

- le contrôle des comptes de l'association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je précise que celles-ci s'inscrivent dans ma démarche d'audit qui concerne les comptes annuels pris dans leur ensemble.

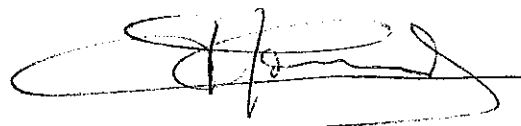
Elles portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes. Elles contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport

III Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Chambéry, le 18 septembre 2008
Le commissaire aux comptes



M. Gonthier